

#160

mondépartement

LE MAGAZINE - SEPTEMBRE 2017

04

ÉDUCATION

La rentrée des collèves

La sécurité d'abord !

ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT



Solidarité territoriale

Président : Pierre Pourcin - vice-président du conseil départemental
Vice-Président : Jean-Christophe Pétrigny - conseiller départemental
Vice-Présidente : Nadine Cumier - maire de Revest-Saint-Martin
Secrétaire : Frédéric Dauphin - maire de Peipin
Administrateurs : Jacques Brès - conseiller départemental / Robert Gay - conseiller départemental / André Laurens - vice-président du Conseil départemental / René Massette - vice-président du Conseil départemental / Jean-Yves Roux - sénateur et conseiller départemental / Serge Sardella - conseiller départemental / Alberte Vallée - conseillère départementale / Alain Bodou, président du Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Moyenne Durance (SIEAMD) / Maurice Laugier, vice-président de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière / Jean-Paul Grosso, conseiller communautaire de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon / Yannick Gendron, maire de Montfort / Fabrice Paul, maire de Saumane / Nicolas Lapaille, président du Syndicat à vocation multiple de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Saumane-l'Hospitalet / Claude Camilleri, maire de Castellet-les-Sausses.

Une Agence départementale, nommée Ingénierie et Territoires 04 (IT04), a été créée en juin 2017. **Pierre Pourcin**, vice-président du conseil départemental, président de cette nouvelle agence nous explique son intérêt et son fonctionnement.

Pourquoi cette agence ?

« Nous avons proposé de créer une structure d'aide aux collectivités dans un environnement mouvant où les financements, les techniques et les compétences ne cessent d'évoluer. Nous voulions ainsi poursuivre notre culture ancienne de soutien aux communes rurales. Nous avons envoyé un questionnaire à 218 collectivités et organisé cinq réunions territoriales afin de cerner les besoins et les attentes des adhérents potentiels et de mesurer l'intérêt porté aux services que pouvait apporter une agence départementale. Les réponses étant positives, l'Assemblée départementale de mars 2017 a approuvé le principe et l'Agence départementale Ingénierie et Territoires 04 (IT04), a été créée en juin 2017. »

À quoi et à qui va-t-elle servir ?

« Elle est destinée à fournir une assistance technique, financière et juridique, sous forme de conseil ou d'assistance à la maîtrise d'ou-

vrage, aux adhérents : communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux. Son but est d'aider les collectivités volontaires qui ne disposent pas de moyens suffisants pour exercer leurs compétences. Dans un premier temps, ce sont les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, ceux de la voirie et des réseaux divers, ainsi que l'appui à la recherche de financements, qui sont concernés. Nous avons souhaité permettre à toutes les collectivités et établissements publics intercommunaux d'adhérer, quels que soient leur population et leur potentiel fiscal. En juin, une centaine de structures avaient déjà délibéré favorablement et une trentaine avaient donné un accord de principe. Près de 75% du territoire est déjà concerné. »

Comment va fonctionner IT04 ?

« IT04 est un établissement public administratif. Le Département met

ses moyens (conseil, expertise, accompagnement) à la disposition de l'agence, qui peut ainsi répondre aux sollicitations des collectivités. Cette dernière facture les prestations aux adhérents et rembourse le Département. Son conseil d'administration comporte plusieurs collèges : celui des conseillers départementaux (neuf représentants), celui des élus locaux (neuf représentants) et celui des personnalités qualifiées, qui n'ont pas voix délibérative. Le Conseil départemental est le financeur majoritaire, sa cotisation annuelle sera au moins égale à la somme des cotisations des autres adhérents. »

Agence départementale -
Ingénierie et Territoires 04
13 rue Docteur Romieu -
CS 70216
04995 DIGNE LES BAINS
CEDEX 9
Tél. 04 92 30 08 50
projet-agence-technique@le04.fr

Le mot du président

Une mutualisation intelligente

L'évolution des techniques, des financements et des compétences a rendu, ces dernières décennies, de plus en plus difficile la gestion des communes, des syndicats intercommunaux et des communautés de communes.

Un article de la loi NOTRe (août 2015) confirme la possibilité pour les Départements de créer un dispositif d'assistance aux communes et groupements de communes.

Enfin, le Département des Alpes de Haute-Provence est engagé depuis longtemps dans une tradition de soutien aux communes rurales.

C'est pourquoi j'ai souhaité, dès 2015, que soit menée une mission de préfiguration d'une agence départementale destinée à apporter une assistance aux collectivités volontaires qui ne disposent pas de moyens techniques suffisants pour exercer leurs compétences.

L'Assemblée départementale de mars 2017 a approuvé le principe et l'Agence Départementale Ingénierie et Territoires 04 (IT04), a été créée en juin 2017.

Le Département mettra ses compétences et une partie de ses agents à la disposition de l'agence. Cette dernière pourra fournir une assistance technique, financière et juridique, sous forme de conseil ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de la voirie et des réseaux divers, entre autres.

Voilà une démarche librement consentie qui va conforter les relations entre le Département, les communes et les établissements publics intercommunaux. C'est un bel exemple de mutualisation intelligente de moyens, un outil utile pour les collectivités, qui va pouvoir s'adapter aux besoins de chacune et donc à ceux de leur population



Gilbert Sauvan
Président du Conseil départemental